



Rapport de la 21^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances

Bangkok, 8 mai 2024

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2024. Rapport de la 21^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances. 9 mai 2024.
IOTC-2024-SCAF21-R[F], 21pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Email : iotc-secretariat@fao.org
Site web : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

CdA	Comité d'Application de la CTOI
CLAV	Liste consolidée des navires autorisés
CNCP	Parties coopérantes non-contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSA	Mission de soutien à l'application
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FPR	Fonds de Participation aux Réunions
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« Improved Cost Recovery Uplift »)
PSC	Frais de gestion de projet
ZADJN	Zones au-delà de la juridiction nationale

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le Rapport suivant a été rédigé en utilisant les termes suivants et les définitions associées en vue d'éviter toute ambiguïté liée à l'interprétation de certains paragraphes.

Niveau 1 : *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :* RECOMMANDE, RECOMMANDATION : toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : *Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :*

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

a noté/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

Table des matières

RESUME EXECUTIF	5
OUVERTURE DE LA SESSION.....	6
1. POUVOIRS ET ADMISSION DES OBSERVATEURS	6
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
3. RAPPORT DU SECRETARIAT DE LA CTOI.....	6
4. ÉTATS FINANCIERS	7
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2025 ET PROVISOIREMENT POUR 2026	9
6. AUTRES QUESTIONS.....	10
7. ADOPTION DU RAPPORT.....	10
Appendice 1 Liste des participants	11
Appendice 2 Ordre du jour de la 21 ^e Session du Comité Permanent d'Administration et des Finances	15
Appendice 3 Liste des documents	16
Appendice 4 Budget de fonctionnement révisé.....	17
Appendice 5 Budget proposé pour 2025 et, à titre indicatif, 2026 (en USD).....	20
Appendice 6 Barème des contributions pour 2025 (en USD).....	21

Résumé exécutif

La 21^e session du Comité permanent d'administration et les finances (CPAF) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion et d'autres participants en vidéoconférence, le 8 mai 2024. Les pouvoirs de 27 parties contractantes (membres) et de 6 observateurs ont été reçus. La réunion a été présidée par le président du CPAF, M. Farhan Khan (Pakistan).

Les demandes suivantes ont été formulées par le CPAF.

[para. 44] Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétariat de fournir une explication plus claire sur les recettes et les dépenses du fonds de roulement.

[para. 45] Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétariat de préciser comment les taux d'intérêt de la FAO sont calculés et appliqués au FPR et au fonds de roulement et de lui communiquer ces informations lors de sa prochaine session.

[para. 60] Le CPAF a noté le rôle important que jouent les observateurs dans le fonctionnement de la Commission et s'est inquiété de l'introduction d'obstacles à leur participation. Le CPAF DEMANDE donc au Secrétariat de se renseigner sur la politique de la FAO en la matière.

Le CPAF a émis les recommandations suivantes à la Commission.

[para. 14] Le CPAF RECOMMANDE que son président et le président de la Commission rédigent une lettre au directeur général de la FAO pour lui faire part de leurs préoccupations concernant les droits annuels et demander une réduction, en notant que ces fonds sont nécessaires pour d'autres activités importantes. Le CPAF a noté que le Comité des pêches de la FAO, qui se tiendra en juillet prochain, pourrait être l'occasion pour les CPC de faire part à la FAO de leurs préoccupations en la matière.

[para. 15] Le CPAF a noté que le FPR est administré conformément aux règles et procédures de la FAO qui n'offrent pas au Secrétariat la souplesse nécessaire pour organiser les options de voyage et d'hébergement les plus pratiques pour les participants. Le CPAF RECOMMANDE donc au président de la Commission de demander à la FAO d'accorder au Secrétariat une plus grande souplesse dans la gestion de ce fonds et dans la mise en place de solutions de voyage et d'hébergement pour les participants.

[para. 16] À court terme, le CPAF RECOMMANDE à la Commission d'encourager les réunions de la CTOI à se tenir dans des sites du Programme d'hôtels préférentiels (PHP) de la FAO (le cas échéant et/ou si possible) dans l'intention de s'assurer que les bénéficiaires du FPR ne sont pas désavantagés par le fait d'avoir à se rendre des hôtels du PHP au lieu de la réunion. Cela doit se faire sans préjudice des règles de concurrence du marché national et des processus de passation de marchés.

[para. 34] Le CPAF a noté qu'en raison de l'augmentation prévue de la demande et des frais de voyage en 2024, les fonds disponibles dans le FPR pour le reste de l'année 2024 pourraient ne pas être suffisants pour couvrir la demande et RECOMMANDE l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel.

[para. 35] Le CPAF a noté que le budget 2025 du FPR pourrait ne pas être suffisant pour répondre à l'augmentation attendue de la demande et à la hausse des frais de voyage et EST CONVENU d'une augmentation du FPR dans le cadre du budget régulier en 2025. Le CPAF RECOMMANDE l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel, au cas où le FPR aurait besoin de fonds supplémentaires en 2025. Le CPAF EST CONVENU que le FPR ne devrait pas être exclusivement financé par le fonds de roulement. Le CPAF a également noté les conséquences budgétaires potentielles d'une modification de la politique de couverture d'une seule personne par CPC éligible.

[para. 37] Le CPAF RECOMMANDE à la Commission qu'à titre exceptionnel, et dans l'attente d'une revue par le petit groupe de travail, la répartition actuelle de 75% /25% du FPR entre les réunions scientifiques et non scientifiques (Règle XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI) ne soit pas appliquée en 2025, tout en notant que, compte tenu de l'importance des réunions scientifiques, une proportion suffisante du FPR devrait être maintenue pour ces réunions.

[para. 56] Le CPAF RECOMMANDE à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2025 et 2026 (à titre indicatif), tels que décrits à l'Appendice 5 et à l'Appendice 6, respectivement, tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ d'application actuel. Toute nouvelle activité convenue lors de la 28^e session de la Commission (S28) et ayant des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

Ouverture de la session

1. La réunion est ouverte et présidée par le président du Comité permanent de l'administration et des finances (CPAF), M. Muhamad Farhan Khan (Pakistan).
2. La 21^e session du CPAF s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants assistant par vidéoconférence.

1. Pouvoirs et admission des observateurs

3. Des pouvoirs ont été reçus de 27 parties contractantes.
4. En application de l'article VII de l'Accord portant création de la CTOI et de la règle XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

Membres et membres associés de la FAO qui ne sont pas membres de la Commission

- États-Unis d'Amérique

Organisations non gouvernementales ayant une compétence particulière dans le domaine d'activité de la Commission

- International Seafood Sustainability Foundation
- PEW Charitable Trusts
- Sustainable Fisheries and Communities Trusts (Fonds pour des pêches et des communautés durables)
- Association de l'industrie thonière thaïlandaise
- Fonds mondial pour la nature

5. La liste des participants, telle qu'ils figure dans les pouvoirs, figure à l'[Appendice 1](#).

2. Adoption de l'ordre du jour

6. Le CPAF a adopté l'ordre du jour figurant à l'[Appendice 2](#). Les documents présentés au CPAF figurent à l'[Appendice 3](#).

3. Rapport du Secrétariat de la CTOI

3.1 Rapport sur 2023

7. Le CPAF a pris note du document IOTC-2024-CPAF21-02 qui décrit les activités du Secrétariat en 2023 qui couvrent son soutien aux réunions ; le soutien aux activités scientifiques et de conformité ; la communication ; les technologies de l'information ; l'administration.
8. Le CPAF a noté le travail continu et le soutien fourni par le Secrétariat malgré les dommages causés par l'explosion dans la zone industrielle de Providence où se trouvent les bureaux du Secrétariat.
9. Le CPAF a noté l'importance des espèces de thons néritiques pour la sécurité alimentaire des États côtiers et **A DEMANDÉ** au Secrétariat d'organiser des ateliers supplémentaires, notamment sur l'estimation de la CPUE, afin d'améliorer les évaluations pour ces espèces.

3.2 Mise à jour sur les demandes formulées par le CPAF en 2023

10. Le CPAF a pris note du document IOTC-2024-SCAF21-03 qui fournit au CPAF des informations sur les progrès réalisés entre les sessions, sur les demandes d'action formulées lors de sa 20^e session en 2023.
11. Le CPAF a pris note du document IOTC-2024-SCAF21-09 qui fournit des informations sur le processus de facturation et de réception des contributions annuelles. Ce document d'information avait été demandé lors du CPAF20.
12. Le CPAF a pris note avec inquiétude de l'augmentation des coûts versés annuellement à la FAO et a rappelé que des discussions avaient eu lieu dans le cadre du Comité technique d'examen des performances (CTEP) sur

le processus et les implications du départ de la CTOI de la FAO. Le CPAF a reconnu que cette question devait être examinée par la Commission et qu'il s'agirait d'un processus à long terme qui nécessiterait une révision de l'Accord CTOI.

13. Le CPAF a noté que la révision de l'Accord fournirait une opportunité d'y ajouter des principes modernes de gestion de la pêche.
14. Le CPAF **RECOMMANDE** que son président et le président de la Commission rédigent une lettre au directeur général de la FAO pour lui faire part de leurs préoccupations concernant les droits annuels et demander une réduction, en notant que ces fonds sont nécessaires pour d'autres activités importantes. Le CPAF a noté que le Comité des pêches de la FAO, qui se tiendra en juillet prochain, pourrait être l'occasion pour les CPC de faire part à la FAO de leurs préoccupations en la matière.
15. Le CPAF a noté que le FPR est administré conformément aux règles et procédures de la FAO qui n'offrent pas au Secrétariat la souplesse nécessaire pour organiser les options de voyage et d'hébergement les plus pratiques pour les participants. Le CPAF **RECOMMANDE** donc au président de la Commission de demander à la FAO d'accorder au Secrétariat une plus grande souplesse dans la gestion de ce fonds et dans la mise en place de solutions de voyage et d'hébergement pour les participants.
16. À court terme, le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission d'encourager les réunions de la CTOI à se tenir dans des sites du Programme d'hôtels préférentiels (PHP) de la FAO (le cas échéant et/ou si possible) dans l'intention de s'assurer que les bénéficiaires du FPR ne sont pas désavantagés par le fait d'avoir à se rendre des hôtels du PHP au lieu de la réunion. Cela doit se faire sans préjudice des règles de concurrence du marché national et des processus de passation de marchés.

4. États financiers

4.1 Contributions impayées

17. Le CPAF a pris note des informations présentées dans le document IOTC-2023-SCAF20-04 sur les contributions restant à payer au 31 décembre 2023.
18. Le CPAF a noté que le total cumulé des paiements de contributions en souffrance a augmenté d'environ 2%, passant de 2 711 107 dollars au 31 décembre 2022 à 2 765 321 dollars au 31 décembre 2023.
19. Le CPAF a noté qu'au 31 décembre 2023, 10 membres avaient des contributions impayées pour une valeur totale de 2 470 015 dollars et que le total des contributions impayées des ex-membres s'élevait à 295 306 dollars.
20. Le CPAF a noté qu'aucune contribution n'a été reçue de cinq Membres en 2023, à savoir l'Érythrée, l'Iran, le Pakistan, le Soudan et le Yémen. Le CPAF a également noté que des contributions partielles ont été reçues du Bangladesh, des Comores, de Madagascar et du Mozambique, mais qu'elles ne couvrent pas la totalité du montant dû.
21. Le CPAF a noté que la contribution du Pakistan pour les années 2023 et 2024 a été approuvée en interne et devrait être traitée dans les semaines à venir.
22. Le CPAF a noté que l'Iran avait donné la priorité au paiement de ses contributions, mais que cela avait été compliqué par les sanctions internationales en cours. L'Iran s'est engagé à rechercher une solution pour le paiement, éventuellement en fournissant les fonds par l'intermédiaire d'une coopération entre le Secrétariat de la CTOI et le bureau de la FAO en Iran.
23. Madagascar a informé le CPAF qu'il avait versé une contribution partielle en 2023 qui n'avait pas été enregistrée par la FAO et qu'il recherchait les fonds manquants, et Madagascar informera le Secrétariat de tout résultat.
24. Le Mozambique a informé le CPAF qu'il avait mis en place un plan pour payer ses contributions impayées. Malgré les difficultés auxquelles il est confronté, le Mozambique fait de son mieux pour réduire l'écart. Un paiement partiel devrait être effectué d'ici le mois de juin.
25. Le Bangladesh a informé le CPAF qu'il est conscient de ses arriérés de contributions et qu'il s'efforcera d'effectuer un paiement dans le courant de l'année.

26. Les Comores ont informé le CPAF qu'elles étaient au courant de leurs arriérés de contributions et que, malgré les difficultés auxquelles elles sont confrontées, elles restaient déterminées à effectuer des paiements dans la mesure du possible.
27. Le CPAF a noté que le Yémen a fourni des pouvoirs pour la réunion de la Commission S28 et a reporté l'examen de ses arriérés.
28. Le CPAF a noté qu'au 31 décembre 2023, le total des contributions impayées pour l'Érythrée, le Soudan et le Yémen s'élevait à 1 515 204 dollars, ce qui équivaut à près de 55 % du total des contributions impayées. Si l'histoire du non-paiement des contributions du Soudan et du Yémen se poursuit à l'avenir (l'Érythrée s'est retirée de la Commission en 2024), cela signifie que chaque année, le budget annuel pourrait effectivement être réduit d'environ 68 000 dollars.
29. Le CPAF a noté que le Secrétariat continue de contacter les membres et les anciens membres qui ont des contributions impayées pour tenter de recouvrer ces fonds.
30. Le CPAF a convenu qu'en raison de la situation actuelle au Soudan, les discussions sur les paiements en souffrance de ce pays seront reportées à l'année prochaine.

4.2 Fonds de participation aux réunions de la CTOI

31. Le CPAF a pris note du document IOTC-2024-CPAF21-05 qui fournit des détails sur la situation actuelle et passée du Fonds de participation aux réunions (FPR) de la CTOI.
32. Le CPAF a pris acte de la contribution supplémentaire au FPR reçue de la Chine (17 000 dollars) en 2023 et a remercié la Chine pour son engagement à fournir ces fonds en 2024 et 2025.
33. Le CPAF a noté que le montant total disponible dans le FPR en 2023 était de 308 332 dollars (y compris les intérêts) et que les dépenses totales pour le FPR en 2023 s'élevaient à 300 179 dollars, ce qui laissait un solde de 8 153 dollars. Ce montant a permis de couvrir les frais de 122 participants.
34. Le CPAF a noté qu'en raison de l'augmentation prévue de la demande et des frais de voyage en 2024, les fonds disponibles dans le FPR pour le reste de l'année 2024 pourraient ne pas être suffisants pour couvrir la demande et **RECOMMANDE** l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel.
35. Le CPAF a noté que le budget 2025 du FPR pourrait ne pas être suffisant pour répondre à l'augmentation attendue de la demande et à la hausse des frais de voyage et EST CONVENU d'une augmentation du FPR dans le cadre du budget régulier en 2025. Le CPAF **RECOMMANDE** l'utilisation du fonds de roulement pour compléter le FPR, à titre exceptionnel, au cas où le FPR aurait besoin de fonds supplémentaires en 2025. Le CPAF EST CONVENU que le FPR ne devrait pas être exclusivement financé par le fonds de roulement. Le CPAF a également noté les conséquences budgétaires potentielles d'une modification de la politique de couverture d'une seule personne par CPC éligible.
36. Le CPAF a noté que le règlement intérieur actuel pour l'administration du Fonds de participation aux réunions de la CTOI (Annexe VIII des du règlement intérieur de la CTOI) est devenu difficile à mettre en œuvre et qu'un petit groupe de travail continuerait à se réunir entre les sessions et à fournir des recommandations au CPAF en 2025.
37. Le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission qu'à titre exceptionnel, et dans l'attente d'une revue par le petit groupe de travail, la répartition actuelle de 75% /25% du FPR entre les réunions scientifiques et non scientifiques (Règle XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI) ne soit pas appliquée en 2025, tout en notant que, compte tenu de l'importance des réunions scientifiques, une proportion suffisante du FPR devrait être maintenue pour ces réunions

4.3 État financier : Année fiscale 2023

38. Le CPAF a pris note du document IOTC-2023-SCAF20-06 qui présente l'état financier de la Commission pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
39. Le CPAF a noté que le total des contributions dues en 2023 pour le budget 2023 s'élevait à 4 109 745 dollars US, et qu'au 31 décembre 2023, un total de 4 055 531 dollars avait été reçu. Cela représente un déficit de 54 214 dollars.

40. Le CPAF a noté que sur le budget total de 4 109 745 dollars, la Commission a dépensé 3 651 731 dollars. Le niveau de sous-dépense par rapport au budget s'élevait à un total de 458 014 dollars.
41. Le CPAF a noté que le budget non dépensé de 2023 a été alloué au fonds de roulement et que le solde du fonds au 31 décembre 2023 s'élevait à 6 345 624 dollars.
42. Le CPAF a noté que les fonds extrabudgétaires continuent de représenter une part importante du budget global et a remercié la Chine d'avoir fourni des fonds extrabudgétaires en 2023 (17 000 dollars).
43. Le CPAF a noté que 738 665 dollars ont été reçus en contributions pour le Programme régional d'observateurs et que le PRO présentait un solde positif de 52 342 dollars au 31 décembre 2023.
44. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de fournir une explication plus claire sur les recettes et les dépenses du fonds de roulement.
45. Le CPAF **A DEMANDÉ** au Secrétariat de préciser comment les taux d'intérêt de la FAO sont calculés et appliqués au FPR et au fonds de roulement et de lui communiquer ces informations lors de sa prochaine session.

4.4 Rapport financier à mi-parcours 2024

46. Le CPAF a pris note du rapport financier à mi-parcours 2024 fourni dans le document IOTC-2024-SCAF21-07, qui l'informe que les budgets liés aux opérations sont généralement en bonne voie, tandis que les budgets liés au personnel devraient être sous-utilisés en raison de certains postes de personnel restés vacants dans l'attente de la finalisation des processus de recrutement.
47. Le CPAF a noté que si aucun hôte n'est trouvé pour les réunions scientifiques, il est probable que des économies et/ou le fonds de roulement devront être utilisés en 2024 pour augmenter les coûts des réunions, comme cela a été précédemment approuvé par la Commission en 2023.
48. Le CPAF a noté qu'aucun transfert à mi-parcours n'a été proposé pour 2024.
49. Le CPAF s'est dit préoccupé par le fait que la mise à jour de l'infrastructure informatique de la CTOI pourrait nécessiter un financement substantiel et le CPAF a noté que ces coûts devraient être couverts par la FAO.
50. Plusieurs Membres ont informé le CPAF de l'état de leurs contributions impayées pour 2024. Le CPAF a noté que la FRANCE (TOM) a fait savoir qu'elle avait payé sa contribution pour 2024.

5. Programme de travail et prévisions budgétaires pour 2025 et provisoirement pour 2026

51. Le CPAF a pris note du document IOTC-2024-SCAF21-08 qui présente les estimations budgétaires pour le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2026.
52. Le CPAF a noté que le montant global du budget proposé pour le budget administratif pour 2025 était basé sur les opérations normales de la CTOI sans aucune instruction supplémentaire de la part de la prochaine réunion de la Commission.
53. Le CPAF a noté que le budget proposé pour 2025 représentait une diminution de 3% par rapport au budget correspondant de 2024. Le CPAF a discuté en détail du budget proposé pour 2025 avant d'accepter de conserver le même niveau de budget que celui de 2024. Cela permettrait de financer des activités cruciales supplémentaires et d'assurer la stabilité du budget annuel.
54. Ce CPAF EST CONVENU d'une augmentation du financement du FPR de 50 000 dollars américains. En outre, le CPAF EST CONVENU d'augmenter le financement des réunions, du renforcement des capacités et du soutien aux activités scientifiques. Le budget opérationnel révisé pour 2025 figure à l'[Appendice 4](#).
55. Le CPAF EST CONVENU que le budget 2025 de la CTOI couvrirait les dépenses liées aux opérations des plateformes e-Maris, e-RAV et e-PSM.
56. Le CPAF **RECOMMANDE** à la Commission d'adopter le programme de travail et le budget ainsi que le barème des contributions pour 2025 et 2026 (à titre indicatif), tels que décrits à l'[Appendice 5](#) et à l'[Appendice 6](#), respectivement, tout en notant que le programme de travail du Secrétariat de la CTOI repose sur l'hypothèse que la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat de la CTOI resteront dans le champ

d'application actuel. Toute nouvelle activité convenue lors de la 28^e session de la Commission (S28) et ayant des conséquences budgétaires nécessitera une modification des chiffres.

6. Autres questions

6.1 Feedback du petit groupe de travail sur les règles et procédures du FPR

57. Le CPAF a pris note d'un bref résumé fourni par le président sur les travaux du petit groupe de travail. Le CPAF a été informé que le groupe de travail s'était réuni brièvement avant le CPAF et qu'il s'était engagé à poursuivre les discussions entre les sessions afin de fournir des recommandations à la prochaine session du CPAF.
58. Le président a encouragé d'autres membres à participer aux travaux en cours du groupe de travail. Les parties intéressées sont priées de contacter directement le président.

6.2 Orientations sur les contributions financières des observateurs

59. Une CPC a suggéré qu'il pourrait être demandé aux observateurs de payer une contribution pour assister aux réunions de la CTOI en personne, afin de couvrir les coûts administratifs.
60. Le CPAF a noté le rôle important que jouent les observateurs dans le fonctionnement de la Commission et s'est inquiété de l'introduction d'obstacles à leur participation. Le CPAF **DEMANDE** donc au Secrétariat de se renseigner sur la politique de la FAO en la matière.

6.3 Programme pour le développement durable de l'océan Indien

61. Le CPAF a pris connaissance du document IOTC-2024-SCAF21-Info01, dans lequel l'UE informe le CPAF de l'existence d'un nouveau programme de soutien ayant un large champ d'application thématique, notamment l'évaluation, la gestion et la conformité des pêches. Le programme durera de 3 à 4 ans et sera doté d'un budget de 3 000 000 d'euros. Le projet serait géré par la délégation de l'UE à Maurice avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI. Les activités se concentreraient sur les pays d'Afrique de l'Est, ce qui permettrait de libérer le budget régulier pour répondre aux besoins des autres membres de la CTOI. SWIOP ne nécessiterait pas de cofinancement ni de gestion active de la part de la CTOI.

7. Adoption du rapport

62. Le rapport de la 21^e session du Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI (IOTC-2024-SCAF21-R) a été adopté le 9 mai 2024.

APPENDICE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES

PRÉSIDENT

M. Muhammad Farhan Khan
Ministry of Maritime Affairs
farhankhan704@gmail.com

VICE-PRÉSIDENT

M. Tanvir Chowdhury
Ministry of Fisheries and
Livestock
tanvir_h1998@yahoo.com

AUSTRALIE

Suppléant

M. Patrick Sachs
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Patrick.sachs@aff.gov.au

Conseiller(s)

Mme Lakshmi Gudipati
Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
Lakshmi.gudipati@aff.gov.au

M. Terry Romaro OAM
Ship Agencies Australia
terry@saa.com.au

M. Kim Newbold
Hawkness Pty Ltd
knewbold@wn.com.au

BANGLADESH

Chef de délégation

M. Khaled Kanak
Ministry of Fisheries and
Livestock
mkkanak2003@yahoo.com

M. Tanvir Chowdhury
Ministry of Fisheries and
Livestock
tanvir_h1998@yahoo.com

CHINE

Chef de délégation

M. Ming Zhao
Ministry of Agriculture and
Rural Affairs
bofdwf@126.com

Conseiller(s)

M. Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Mme Yanan Li
Shanghai Ocean University
liyananxiada@yeah.net.cn

Mme Yang Wang
Shanghai Ocean University
yan-wang@shou.edu.cn

Mme Qiuning Li
China Overseas Fisheries
Association
liqiuning@cofa.net.cn

COMORES

Chef de délégation

M. Kamal Thabiti Soudjay
Direction Générale des
Ressources Halieutiques
thabitik@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE

Chef de délégation

M. Marco Valletta
DG MARE, B2
marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant

Mme Laura Marot
DG MARE, B2
laura.marot@ec.europa.eu

Conseiller(s)

M. Benoit Marcoux
DG MARE, B2
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mme Delphine Goguet
DG MARE Fishery Attaché,
Mauritius
Delphine.GOGUET@ec.europa.eu

Mme Juliette Haziza
DGAMPA
juliette.haziza@mer.gouv.fr

FRANCE(TOM)

Chef de délégation

Mme Lucie Orozco
Secrétariat d'Etat chargé de la
mer et de la biodiversité
lucie.orozco@mer.gouv.fr

INDE

Suppléant

M. Anandhan Siva
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
anandhan.siva@fsi.gov.in

Conseiller(s)

Mme Neetu Kumari Prasad
Ministry of Fisheries, Animal
Husbandry & Dairying
jsfy@nic.in

INDONÉSIE

Chef de délégation

Mme Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Suppléant

Mme Riana Handayani
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
daya139@yahoo.co.id

Conseiller(s)

M. Febrianto Wardhana
Utama
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
ipeb38@gmail.com

M. Singgih Prihadi Aji
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
singgih.pa@gmail.com

M. Asep Supriadi
Ministry of Marine Affairs and
Fisheries
asep.supriadi@kkp.go.id

Mme Deliani Puteri Awaliyah

Ministry of Marine Affairs and Fisheries
deliani.puteri@kemlu.go.id

Mme Gandy Ranty
Ministry of Foreign Affairs
gladysranty@gmail.com

IRAN (RÉP. ISLAMIQUE D')
Chef de délégation
M. Fariborz Rajaei
Iran Fisheries Organisation
rajaeif@gmail.com

JAPON
Chef de délégation
Mme Sayako Takeda
Fisheries Agency
sayako_takeda590@maff.go.jp

Suppléant
M. Kimiyoshi Hiwatari
Fisheries Agency
kimiyosi_hiwatari190@maff.go.jp

Conseiller(s)
Mme Yuka Matsuzawa
Fisheries Agency
yuka_matsuzawa450@maff.go.jp

KENYA
Suppléant
M. Davies Makilla
Blue Economy Development
dmmakilla@yahoo.com

Conseiller(s)
M. Stephen Ndegwa
State Department for the Blue Economy and Fisheries
ndegwafish@yahoo.com

CORÉE (RÉP. DE)
Chef de délégation
Mme Jiyoung Oh
Ministry of Oceans and Fisheries
im5g0@korea.kr

Suppléant
M. Taehoon Won
Ministry of Oceans and Fisheries
th1608@korea.kr

Conseiller(s)
Mme Soomin Kim

Korea Overseas Fisheries Cooperation Center
soominkim@kofci.org

MADAGASCAR
Chef de délégation
M. Mahefa Solofoniaina
Randriamiarisoa
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
sgpt.dp.mrhp@gmail.com

Suppléant
M. Marolova Antoine
Rasolomampionona
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
lovastat.mrhp@gmail.com

Conseiller(s)
M. Aina Rasamizafy
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
ainarasamizafy@gmail.com

Mme Vola Rakotonjanahary
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
rvolanjanahary@gmail.com

M. Andrianaivonavalona
Rakotoniaina
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
csp-mprh@madagascar-scs-peche.mg

MALAISIE
Chef de délégation
M. Arthur Besther Sujang
Department of Fisheries
arthur@dof.gov.my

MALDIVES
Chef de délégation
M. Hussain Sinan
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
hussain.sinan@fisheries.gov.mv

Suppléant
M. Adam Ziyad
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
adam.ziyad@fisheries.gov.mv

Conseiller(s)

Mme Maleeha Haleem
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
maleeha.haleem@fisheries.gov.mv

M. Ahmed Shifaz
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
ahmed.shifaz@fisheries.gov.mv

Mme Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
munshidha.ibrahim@fisheries.gov.mv

Mme Ummu Kulsum
Ministry of Fisheries and Ocean Resources
ummu.kulsoom@fishagri.gov.mv

MAURICE
Chef de délégation
Mme Meera Koonjul
Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping
mkoonjul@govmu.org

Conseiller(s)
Mme Clivy Lim Shung
Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping
clivilim@yahoo.com

Mme Hanista Jhummun-Foolheea
Ministry of Blue Economy, Marine Resources, Fisheries and Shipping
anishta.jhummun@gmail.com

MOZAMBIQUE
Chef de délégation
M. Cassamo Junior
Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries
cassamo.hassane@gmail.com

Suppléant

M. Leonid Chimarizene
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
leonidmz@gmail.com

Conseiller(s)

M. Avelino Munwane
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

M. César Maphossa
Ministry of the Sea, Inland
Waters and Fisheries
cmaphossa@yahoo.com.br

OMAN**CHEF DE DÉLÉGATION**

M. Abdul Aziz Al Marzouqi
Ministry of Agriculture,
Fisheries Wealth and Water
Resources
aa.almarzouqi@ymail.com

Suppléant

M. Al Muatasim Al Habsi
Ministry of Agriculture,
Fisheries Wealth and Water
Resources
muatasim4@hotmail.com

Conseiller(s)

M. Ramon Gilardo
Ministry of Agriculture,
Fisheries Wealth, and Water
Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

PAKISTAN**Suppléant**

M. Shahzad Atta
Ministry of Maritime Affairs
shahzadatta.01@gmail.com

Conseiller(s)

M. Haseeb Ur Rehman
Marine Fisheries Department
mhawan.mfd@gmail.com

PHILIPPINES**Chef de délégation**

Mme Jennifer G. Viron
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Conseiller(s)

M. Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
mbdemoos@bfar.da.gov.ph

Mme Maria Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and
Aquatic Resources
mj.mabanglo@gmail.com

SEYCHELLES**Chef de délégation**

M. Roy Clarisse
Ministry of Fisheries and the
Blue Economy
rclarisse@gov.sc

Suppléant

M. Vincent Lucas
Seychelles Fishing Authority
vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)

Mme Karyss Auguste
Seychelles Fishing Authority
kauguste@sfa.sc

SOMALIA

Absent

AFRIQUE DU SUD**Chef de délégation**

M. Mandisile Mqoqi
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
MMqoqi@dffe.gov.za

Suppléant

M. Qayiso Mketsu
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
gaiso.mketsu@gmail.com

Conseiller(s)

Mme Buyekezwa Mamaila
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
bmamaila@dffe.gov.za

M. David Wilson
Department of Forestry,
Fisheries and the Environment
davetroywilson@gmail.com

SRI LANKA**Chef de délégation**

Mme Kalyani Hewapathirana

Department Of Fisheris and
Aquatic Resources
hewakal2012@gmail.com

Suppléant

M. Marcus Mallikage
Department Of Fisheris and
Aquatic Resources
mmallikage67@gmail.com

SOUDAN

Absent

TANZANIE (RÉP. UNIE DE)**Chef de délégation**

M. Zahor K. El Kharousy
Ministry of Blue Economy and
Fisheries
zahor1m@hotmail.com

Suppléant

M. Emmanuel A Sweke
Deep Sea Fisheries Authority
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

Conseiller(s)

M. Saleh A. Yahya
Deep Sea Fisheries Authority
saleh.yahya@dsfa.go.tz

M. Mathew O. Silas
Deep Sea Fisheries Authority
mathew.silas@dsfa.go.tz

M. ChriStian A. Nzowa
Deep Sea Fisheries Authority
christian.nzowa@dsfa.go.tz

THAÏLANDE**Chef de délégation**

M. Pavarot Noranarttragoon
Department of Fisheries
pavarotn@gmail.com

Conseiller(s)

M. Wirat Sanitmajjro
Department of Fisheries
wiratanas@gmail.com

M. Titipat Tongdonkruang
Fisheries Foreign Affairs
Division
g.titipat@gmail.com

Mme Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Mme Thitirat Rattanawiwat
Department of Fisheries
milky_gm@hotmail.com

ROYAUME-UNI**Chef de délégation**

M. Marc Owen
Department for Environment
Food & Rural Affairs

M. Shih-Ming Kao
kaosm@udel.edu

SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST (SFACT)

M. Valentin Schatz
v.j.schatz@gmail.com

M. Paul De Bruyn
paul.debruyne@fao.org

M. Gerard Domingue
gerard.domingue@fao.org

M. Florian Giroux
florian.giroux@fao.org

M. Noël Agnel De Souza
noel.a.desouza@gmail.com

Mme Celine Garbutt
Celine_garbutt@hotmail.com

Marc.Owen@defra.gov.uk

Conseiller(s)

Mme Ella Smith
Department for Environment
Food & Rural Affairs
Ella.Smith@defra.gov.uk

M. Chris Mees

EXPERTS INVITÉS

M. David Lee
davidlee@ofdc.org.tw

OBSERVATEURS**PEW CHARITABLE TRUSTS**

M. Glen Holmes
gholmes@pewtrusts.org

SECRETARIAT DE LA CTOI

M. Jose Acuna Barros
jose.acuna@fao.org

M. Howard Whalley
howard.whalley@fao.org

M. Olivier Roux
olivier@otolithe.com

INTERPRÈTES

Mme Anne Helene Trottiter
a.trottier@aiic.net

Mme Sabine Bouladon
sabinebouladon@proton.me

Mme Carol Isoux
Carolisoux@yahoo.fr

Mrag
c.mees@mrag.co.uk

M. James Moir Clark
Mrag
J.Clark@mrag.co.uk

YEMEN

Absent

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (USA)

Mme Naomi Oyler
OylerNL@state.gov

WWF

M. Umair Shahid
ushahid@wwf.org.pk

Mme Claudette Matombe
claudette.matombe@fao.org

Mme Mirose Govinden
mirose.govinden@fao.org

APPENDICE 2**ORDRE DU JOUR DE LA 21^E SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Ouverture de la réunion

1. LETTRES DE CRÉANCES ET ADMISSION DES OBSERVATEURS
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RAPPORT DU SECRÉTARIAT
 - 5.1 Rapport du Secrétariat sur 2023 (IOTC-2024-SCAF21-02)
 - 5.2 Mise à jour des demandes faites par le SCAF en 2023 (IOTC-2024-SCAF21-03 et IOTC-2024-SCAF21-09)
4. BILAN FINANCIER
 - 6.1 Arriérés de contributions (IOTC-2024-SCAF21-04)
 - 6.2 Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (IOTC-2024-SCAF21-05)
 - 6.3 Bilan financier : Exercice fiscal 2022 (IOTC-2024-SCAF21-06)
 - 6.4 Rapport financier à mi-parcours 2024 (IOTC-2024-SCAF21-07)
5. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2025 ET PROVISoireMENT POUR 2026 (IOTC-2024-SCAF21-08)
6. AUTRES QUESTIONS
 - 6.1 Retour d'information du groupe de travail restreint sur les règles et procédures du FPR
 - 6.2 Orientations sur les contributions financières des observateurs
 - 6.3 Programme durable pour l'océan Indien
7. ADOPTION DU RAPPORT DU CPAF21 (9 mai)

APPENDICE 3
LISTE DES DOCUMENTS

Les documents sont disponibles sur la page web du CPAF21 de la CTOI [[cliquer ici](#)]

Document	Titre
IOTC-2024-SCAF21-01	Projet d'ordre du jour du CPAF21
IOTC-2024-SCAF21-02	Rapport du Secrétariat de la CTOI sur l'année 2023
IOTC-2024-SCAF21-03	État d'avancement des demandes d'action formulées par le CPAF en 2023
IOTC-2024-SCAF21-04	Arriérés de contributions
IOTC-2024-SCAF21-05	Fonds de participation aux réunions de la CTOI
IOTC-2024-SCAF21-06	État financier pour 2023
IOTC-2024-SCAF21-07	Rapport financier à mi-parcours 2024
IOTC-2024-SCAF21-08	Programme de travail et budget provisoires pour 2025 (et budget indicatif pour 2026)
IOTC-2024-SCAF21-09	Processus de facturation et de réception des contributions

APPENDICE 4
BUDGET DE FONCTIONNEMENT REVISE

Description de l'article	2025 (US\$)
Renforcement des capacités	
Conformité des données et missions de soutien basées sur des actions prioritaires	40 000
Atelier régional sur la mise en œuvre des MCG ou l'utilisation et la gestion d'e-Maris (à soumettre au cofinancement)	25 000
Activités de renforcement des capacités sur la Conformité, basées sur des actions prioritaires	39 885
Sous-total US\$	104 885
Consultants/prestataires de services	
Consultant en technologies de l'information (NPP) – 1 733 \$ / mois	20 800
Consultant CTCA (président)	40 000
Consultant - maintenance des utilitaires et des plateformes de conformité (ePSM, e-MARIS et e-RAV)	40 000
Consultant en conformité - saisie de données (NPP) – 1 365 \$ / mois	16 380
Activités prioritaires soutenant le travail du Comité scientifique (voir le tableau 3 du rapport du Comité scientifique - IOTC-2023-SC26-R) :	300 000
Imprévus pour les travaux proposés par la Commission	25 000
Sous-total US\$	442 180
Voyages de service (personnel et non personnel)	
Voyage du personnel de la CTOI 2025 (Réunions et activités sur le terrain, à l'exclusion du soutien logistique)	120 000
Experts externes (science) 2025	25 000
Sous-total US\$	165 000
Réunions	
Imprévus pour la Commission, le CdA, le CPAF, et le CTPG	FdR
Imprévus pour le TCAC s'il est accueilli par la CTOI (ou voyage pour le soutien logistique)	FdR

Imprévus pour le Comité scientifique et groupes de travail s'ils sont hébergés directement par la CTOI	FdR
Soutien logistique pour les réunions (frais de déplacement et autres dépenses connexes)	90 000
Sous-total US\$	90 000
Interprétation	
CdA, CPAF, CTPG, S28	60 000
CTCA (TBD) - 1 session, le FdR couvrira les sessions supplémentaires.	40 000
CS	40 000
Sous-total US\$	140 000
Traduction	
Traduction – Consultants CTOI	105 000
Traduction pour les consultants	10 000
Sous-total US\$	115 000
Équipement	
Équipement informatique (réseau, matériel et accessoires si nécessaire)	7 000
Mobilier et équipements de bureau	3 000
Sous-total US\$	10 000
Dépenses générales de fonctionnement	
Hébergement web, hébergement de courrier électronique, administration du site web, logiciels et licences	11 000
Hébergement en nuage eMaris et ePSM	7 500
Abonnements (par exemple, revues et journaux)	1 200
Téléphone de bureau et téléphones mobiles - 4 000 \$ / an ; Lignes de données (internet) - 40 000 \$ / an	44 000
Courrier- 300 \$ /an + distribution de matériel imprimé 1000 \$ /an	1 300
Assurance du véhicule et entretien du véhicule (entretien 1 000 \$ / an ; carburant du véhicule - 1 000 \$ / an ; nettoyage du véhicule - 300 \$ / an)-.	2 300

Nettoyage des locaux	7 000
Entretien des photocopieurs et des imprimantes, y compris les toners	1 500
Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, salle de bains, eau, etc.)	4 000
Sous-total US\$	79 800
Imprévus	
Conformément au règlement financier	10 000
Total des dépenses de fonctionnement US\$	1 156 865

APPENDICE 5
BUDGET PROPOSE POUR 2025 ET, A TITRE INDICATIF, 2026 (EN USD)

		Chiffres réels 2022	2023	2024	2025
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	<i>Science</i>				
	Secrétaire exécutif (D1)	172 963	193 955	167 082	170 423
	Responsable scientifique (P5)	75 897	153 979	146 135	149 057
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	132 357	135 007	135 179	137 882
	Chargé des pêches (Science P3)	103 363	103 832	108 413	110 581
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	147 433	148 581	154 372	157 459
	Coordinateur d'application (P4)	137 450	140 209	143 076	145 937
	Chargé d'application (P3)	98 730	101 421	105 957	108 076
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	132 357	135 007	137 766	140 522
	Statisticien (P3)	103 166	103 832	108 413	110 581
	Chargé des pêches (P2)	-	85 680	79 388	80 976
	Chargé des pêches (P1/NPO)	68 390	68 140	62 424	63 672
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	121 247	123 073	128 044	130 605
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	23 277	23 682	23 378	23 846
	Collaborateur de bureau	21 031	20 870	21 298	21 724
	Assistant de base de données	23 277	23 682	23 378	23 846
	Assistant de bureau	15 496	15 766	16 145	16 467
	Chauffeur	-	0	0	0
	Heures supplémentaires	2 596	5 100	5 100	5 202
	Total coûts salariaux	1 379 030	1 581 818	1 565 547	1 596 858
1.3	Cotisations aux pensions et assurance maladie	423 055	484 028	501 121	511 143
1.4	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	592 732	700 000	650 411	663 419
1.5	Ajustement Fonds indemnités	(93 485)			
1.6	ICRU	66 663	80 210	78 795	80 371
	Total des coûts de personnel	2 367 996	2 846 055	2 795 874	2 851 791
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	33 288	65 000	104 885	104 885
2.2	Consultants/Prestataires de services	250 354	422 180	442 180	442 180
2.3	Déplacements professionnels	250 354	145 000	165 000	165 000
2.4	Réunions	159 123	84 000	90 000	90 000
2.5	Interprétation	105 060	220 000	140 000	140 000
2.6	Traduction	151 400	105 000	115 000	115 000
2.7	Équipement	94 434	20 000	10 000	10 000
2.8	Dépenses de fonctionnement général	19 938	83 350	79 800	79 800
2.9	Imprévus	57 795	10 000	10 000	10 000
	Total dépenses de fonctionnement	1 121 745	1 154 530	1 156 865	1 156 865
	SOUS-TOTAL	3 239 387	4 000 585	3 952 739	4 008 656
3	Contr. suppl Seychelles	-32 160	-28 750	-28 750	-28 750
4	Frais de gestion FAO	144 325	180 026	177 873	180 390
5	FPR	300 179	250 000	300 000	250 000
	TOTAL GÉNÉRAL	3 631 751	4 401 862	4 401 862	4 410 296

APPENDICE 6
BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR 2025 (EN USD)

Pays	Classification Banque mondiale en 2022	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2020-2022 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 637	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$13 695	\$203 726
Bangladesh	Moyenne	Non	14 477	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$8 552	\$81 200
Chine	Moyenne	Non	65 139	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$38 479	\$111 127
Comores	Moyenne	Non	14 338	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$8 470	\$81 118
Union Européenne	Haute	Oui	229 268	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$677 166	\$867 196
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$15 179	\$0	\$156 511	\$0	\$171 689
Inde	Moyenne	Non	152 997	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$90 378	\$163 026
Indonésie	Moyenne	Non	462 291	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$273 085	\$345 732
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	270 902	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$160 027	\$232 675
Japon	Haute	Oui	11 515	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$34 009	\$224 040
Kenya	Moyenne	Non	2 216	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$1 309	\$73 957
Corée, Rép. de	Haute	Oui	18 903	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$55 832	\$245 862
Madagascar	Basse	Non	8 508	\$15 179	\$18 341	\$0	\$5 026	\$38 546
Malaisie	Moyenne	Non	20 548	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$12 138	\$84 786
Maldives	Moyenne	Non	148 389	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$87 657	\$160 304
Maurice	Moyenne	Non	25 178	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$14 873	\$87 521
Mozambique	Basse	Non	17 837	\$15 179	\$18 341	\$0	\$10 536	\$44 056
Oman	Haute	Non	124 793	\$15 179	\$18 341	\$156 511	\$73 718	\$263 749
Pakistan	Moyenne	Non	39 813	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$23 519	\$96 166
Philippines	Moyenne	Non	0	\$15 179	\$0	\$39 128	\$0	\$54 306
Seychelles	Moyenne	Non	133 171	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$78 667	\$151 314
Somalie	Basse	Non	0	\$15 179	\$0	\$0	\$0	\$15 179
Afrique du Sud	Moyenne	Non	905	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$534	\$73 182
Sri Lanka	Moyenne	Non	90 406	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$53 405	\$126 052
Soudan	Basse	Non	153	\$15 179	\$0	\$0	\$91	\$15 269
Tanzanie	Moyenne	Non	12 119	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$7 159	\$79 807
Thaïlande	Moyenne	Non	23 306	\$15 179	\$18 341	\$39 128	\$13 767	\$86 415
Royaume-Uni	Haute	Oui	74	\$15 179	\$0	\$156 511	\$218	\$171 907
Yémen	Basse	Non	31 210	\$15 179	\$18 341	\$0	\$18 436	\$51 956
			Total	440 186	440 186	1 760 745	1 760 745	4 401 862

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.